beraten.bilden.forschen.

TASK FORCE FRONTALIERS 3.0 DE LA GRANDE REGION

TASK FORCE

Grenzgänger / Frontaliers

Le projet et ses partenaires

La Task Force Frontaliers a été mise en place en janvier 2011 en tant que projet Interreg-IV-A et a ensuite été prolongée à plusieurs reprises jusqu'au 30 juin 2021.
Conformément au souhait formulé en février 2021 par le Sommet de la Grande Région de poursuivre ce projet au-delà de la période de financement, une convention de coopération a été signée au niveau grand régional. Depuis le 1er juillet 2021, le projet Task Force Frontaliers 3.0 de la Grande Région (TFF 3.0) est porté par la Chambre du travail de la Sarre pour le compte des partenaires du projet. Sur le plan organisationnel, la TFF 3.0 est intégrée dans l'unité „projets transfrontaliers" sous la direction d'Egbert Ulrich.

L'équipe de la TFF 3.0 se compose de trois juristes et d'une employée administrative.

Les partenaires du projet TFF 3.0 sont :

- Chancellerie du Land de Sarre
- Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Transformation et de la Numérisation du Land de Rhénanie-Palatinat
- Ministère du Travail, Luxembourg
- Région Grand Est
- Préfecture du Grand Est
- Département de la Moselle
- Service public de Wallonie, Economie, Emploi, Formation Recherche
- Ministère de la Communauté germanophone de Belgique

Missions et objectifs

La TFF 3.0 élabore des propositions de solutions juridiques et administratives concrètes afin de résoudre les problèmes de nature fondamentale auxquels sont confrontés les travailleurs frontaliers, les apprentis, les étudiants, les stagiaires, les personnes en formation continue ainsi que les entreprises qui emploient des travailleurs frontaliers.

La TFF 3.0 transmet les propositions de solutions élaborées aux décideurs politiques compétents au niveau régional, national et européen, afin d'en assurer leur mise en œuvre. En tant qu'expert, la TFF 3.0 accompagne la mise en œuvre de ses propositions de solutions auprès des différentes instances.

Outre les dossiers juridiques, la TFF 3.0 rédige également des notes d'information à l'attention des travailleurs frontaliers et des acteurs du marché de l'emploi. En soutien aux décideurs politiques, la TFF 3.0 réalise, à la demande des partenaires du projet, des états des lieux de droit comparé au niveau de la Grande Région sur des sujets d'avenir. La TFF 3.0 intervient également de manière préventive en réalisant des analyses d'impact sur des projets de textes juridiques à destination des décideurs politiques afin d'éviter l'apparition de nouveaux freins à la mobilité.

L'objectif poursuivi est l'amélioration de la mobilité professionnelle sur le marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région. Pour atteindre cet objectif, la TFF 3.0 travaille en étroite collaboration avec plusieurs institutions et réseaux dont la mission est de conseiller et d'orienter les travailleurs frontaliers notamment avec : le réseau EURES Grande Région, Frontaliers Grand Est, la MOSA, la Maison du Luxembourg, les comités de frontaliers, la Commission européenne, le Centre européen des consommateurs et l'Autorité européenne du travail (ELA). Elle est également représentée dans différentes instances de la Grande Région et participe aux travaux du CESGR, du CPI et du Comité pour la coopération transfrontalière dans le cadre du traité d'Aix-la-Chapelle.

La Grande Région

La Grande Région est composée de cinq régions, quatre pays, dans lesquels trois langues sont parlées par 11,6 millions d'habitants. En termes de superficie, elle s'étend sur 65.401 km2. La Grande Région se situe au cœur historique de l'Europe, à moins de 300 km de Paris, Bruxelles, Rotterdam et Francfort et à moins de 600 km de Londres, Berlin, Prague et Milan.

Géographiquement, la Grande Région est entourée des grandes régions urbaines Bruxelles, Rhin-Ruhr, Rhin-Main, Rhin-Neckar, Bâle-Mulhouse et Paris. Elle se compose des régions suivantes :

- Allemagne : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat
- France : Lorraine, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Meuse
- le Grand-Duché de Luxembourg
- Belgique : la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone

Environ 267.500 navetteurs traversent chaque jour l'une des

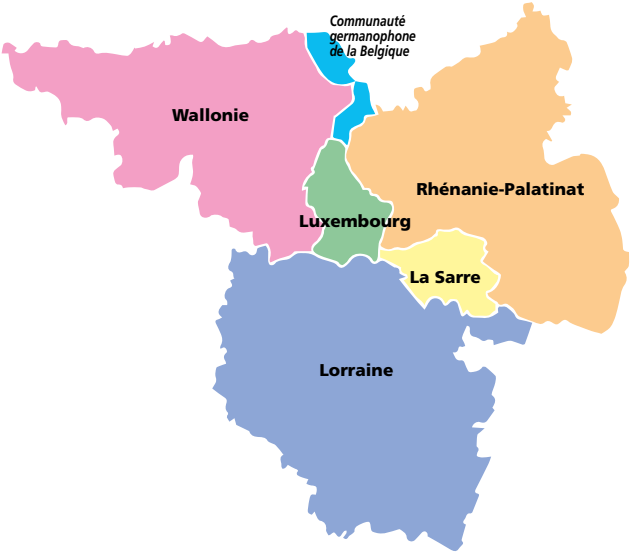

frontières, pour se rendre sur leur lieu de travail. Le flux principal de travailleurs frontaliers env. 208 000 est en direction du Luxembourg, 111 500 travailleurs frontaliers provenant de Lorraine, et environ 48 000 d'Allemagne et 48 000 de Belgique.

Environ 5 200 personnes résidant en Lorraine se rendent en Belgique. La Sarre accueille 13 000 navetteurs frontaliers qui sont pour la plupart originaires de France. Enfin près de 1 600 travailleurs frontaliers font la navette en direction de la Rhénanie-Palatinat.

L'équipe de la Task Force Frontaliers 3.0

Directeur : Egbert Ulrich

Directrice suppléante, juriste : Céline Laforsch

Juriste : Alfonsine Camiolo

Juriste : Christiana Ijezie

Adjointe administrative : Eva Ulrich

Pour rester à jour de notre travail, il vous suffit de vous inscrire à notre newsletter :

https://www.arbeitskammer.de/aktuelles/newsletter

Contact

Arbeitskammer des Saarlandes
Task Force Grenzgänger
Fritz-Dobisch-Str. 6–8
66111 Saarbrücken
task-force-grenzgaenger@arbeitskammer.de

Arbeitskammer des Saarlandes
Körperschaft des öffentlichen Rechts

Fritz-Dobisch-Straße 6–8
66111 Saarbrücken

Tel. +49 681 4005-0

www.arbeitskammer.de